

Avis de proclamation

ÉLECTION DU MAIRE

Est donné par la soussignée secrétaire-trésorière,:

QUE le 19 juillet 2021 monsieur Simon Boucher a déposé sa démission comme maire;

QUE selon la loi sur les élections municipales, article 33.9 lorsque le poste de maire devient vacant dans les douze mois qui précèdent l'élection prévue à date fixe pour ce poste par la loi qui régit la municipalité, les conseillers élisent l'un d'entre eux pour remplir la fonction de maire pendant le reste de la durée du mandat, dans les quinze jours qui suivent la vacance.

QUE selon le guide des élections municipales du Québec, art. 336, al.1. les conseillers doivent, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste;

Que la secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton a invité les conseillers à remettre leur candidature pour le poste de maire dans les 48 heures suivant l'avis de vacances au poste en date du 19 juillet;

QUE le 21 juillet, la seule candidature reçue au poste de maire était celle de Monsieur Yanick Blier;

QUE le 22 juillet, la présidente d'élection émettait une proclamation d'élection au nom de Yanick Blier au poste de Maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton;

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 22 juillet 2021.



Caroline Dionne
Secrétaire-trésorière